

## LA CEINTURE SAUVE 200 VIES CHAQUE ANNÉE

Obligatoire depuis 1975 à l'avant et 1991 à l'arrière, la ceinture a fait ses preuves en matière de sécurité. On estime qu'elle permet d'épargner près de 200 vies chaque année, rien qu'en Wallonie.

Boucler sa ceinture de sécurité n'est pourtant pas encore systématique chez tous les usagers. Selon un nouveau sondage de l'AWSR,<sup>1</sup> plus d'1 Wallon sur 10 avoue ne pas toujours la porter à l'avant et plus d'1 sur 4 à l'arrière. Notamment en cause : certaines fausses croyances sur son (in)efficacité. Ainsi, elle provoquerait des noyades, serait dangereuse pour les femmes enceintes ou encore totalement inutile dans certaines situations.

Alors mythe ou réalité ? Dans une nouvelle campagne diffusée sur les réseaux sociaux, l'AWSR fait la lumière sur ces contre-vérités pour convaincre tous les usagers de la boucler.

**« Je risque de me noyer si je porte ma ceinture de sécurité »**

Voilà une excuse souvent évoquée pour justifier le fait de ne pas boucler sa ceinture de sécurité. **Plus d'1 Wallon sur 4 (26%) s'inquiète** en effet qu'elle puisse l'empêcher de sortir d'urgence en cas d'incendie de son véhicule ou si ce dernier venait à être immergé dans l'eau.

---

<sup>1</sup> 1.000 Wallons interrogés

Cela peut en effet arriver, mais la probabilité d'avoir un accident de la route est beaucoup plus importante. Et sans ceinture, l'impact du choc laissera peu de chances de survie aux occupants du véhicule. Le risque qu'ils soient projetés dans le pare-brise ou le siège avant est en effet maximal, ce qui entrainera potentiellement de graves blessures. **Le danger encouru sans ceinture est donc bien plus élevé** que celui d'être coincé dans sa voiture parce qu'on la portait.

Pour éviter ce genre de situation, il existe des coupe-ceintures et brise-vitres, disponibles dans certains magasins d'accessoires pour automobile ou en ligne, permettant de quitter rapidement un véhicule en cas d'urgence.

### « La ceinture est dangereuse pour les femmes enceintes »

**Près d'1 Wallon sur 4 (23%)** pense que la ceinture peut représenter un danger en cas de grossesse. Bien positionnée, elle n'entraîne pourtant aucun risque pour la femme enceinte (qui est obligée de la porter) et elle protège à la fois la maman et le bébé en cas d'accident. **La sangle abdominale doit être placée sous le ventre, tendue sur le bassin, et l'autre sangle par-dessus l'épaule.**

Des adaptateurs de ceinture pour les femmes enceintes sont disponibles dans certains magasins en ligne. Attention, ce type de dispositif pour lequel il n'existe aucune norme d'homologation, n'est absolument pas recommandé et pourrait même s'avérer dangereux en diminuant l'efficacité de la ceinture de sécurité.

### « La ceinture m'empêche de conduire correctement »

**1 Wallon sur 5 (19%) estime que la ceinture est gênante** et qu'elle limite ses mouvements. Être attaché n'offre en effet pas une totale liberté, mais ce n'est qu'un faible prix à payer par rapport au gain qu'offre la ceinture sur le plan de la sécurité.

Certains la font parfois passer sous le bras ou derrière le dos pour éviter d'être gênés, des pratiques à absolument éviter. En cas de collision, la ceinture de sécurité correctement positionnée va maintenir le haut du corps en place et répartir les forces d'impact sur les parties les plus solides, principalement les hanches et le bassin, réduisant le risque de blessures graves aux organes vitaux et à la colonne vertébrale. **Mal placée, elle ne répartira pas les forces de manière appropriée et ne protégera pas le thorax**, ce qui peut causer des blessures importantes avec un risque mortel.

### « Elle ne sert à rien si je ne roule pas vite »

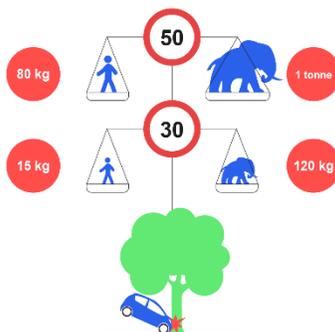
**Près d'1 Wallon sur 5 (18%) estime que l'efficacité de la ceinture intervient surtout en cas de vitesse élevée.** En réalité, c'est l'inverse.

En raison des limites physiologiques du corps humain, l'effet protecteur de la ceinture diminue lorsque la vitesse augmente. Alors qu'en cas de choc à 30 km/h, la ceinture réduit de 10 fois le risque de décéder, ce risque n'est plus divisé que par 2 à 90 km/h. Un choc à 120 km/h ne laissera quasiment pas de chances de survie aux occupants que ces derniers soient attachés ou pas. La ceinture sauve tout de même des vies sur autoroute puisque près de **60% des personnes décédées dans un accident sur ce type de routes sont à trouver parmi ceux qui ne portaient pas leur ceinture.**

**« En cas de choc, je peux retenir un passager avec mon bras »**

**Près d'1 Wallon sur 10 (9%) pense pouvoir retenir un passager avec son bras** en cas de collision. C'est en réalité totalement impossible. Lors d'une collision, la voiture s'arrête brutalement, mais le conducteur et les passagers continuent à se déplacer à la vitesse qu'avait le véhicule avant le choc. **En cas d'impact à 50 km/h, un passager de 80 kg se transforme déjà en un projectile d'environ une tonne.**

Il ne faudra qu'une seconde pour qu'un passager non-attaché soit projeté dans le pare-brise. Une seconde, c'est d'ailleurs le temps que le conducteur mettra pour comprendre la situation et décider d'une action. La ceinture, qui peut résister à une force de 2,5 à 3 tonnes et qui se tend presque instantanément en cas de choc, sera sans aucun doute plus efficace.



**« Je ne porte pas ma ceinture et ça ne regarde que moi »**

Contrairement à d'autres comportements risqués comme rouler trop vite ou sous l'influence d'alcool, ne pas porter sa ceinture de sécurité peut sembler être un choix personnel qui n'impacte pas les autres sur la route. **Un peu plus d'1 Wallon sur 10 (12%) estime ainsi qu'il est le seul à courir un risque s'il ne la porte pas.**

Ce n'est pas tout à fait vrai. En cas d'accident, un passager arrière non attaché peut en effet blesser gravement ceux assis à l'avant. **Le risque de lésions graves ou mortelles est alors 2 fois plus important** pour les occupants installés à l'avant, même si ces derniers portent la ceinture de sécurité.

En cas de contrôle, un passager qui ne porte pas sa ceinture sera d'ailleurs personnellement verbalisé. Une infraction dont l'amende s'élève à 116 euros, mais qui peut aussi coûter une vie, ce qui n'a pas de prix.

**Via une nouvelle campagne diffusée sur les réseaux sociaux, l'AWSR rappelle l'utilité de la ceinture de sécurité et déconstruit les fausses croyances à son sujet afin de convaincre tous les usagers de systématiquement la boucler.**

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

**Contact Presse**

Belinda DEMATTIA

0498/048.361 – 081/821.329

[belinda.demattia@awsr.be](mailto:belinda.demattia@awsr.be)

[www.awsr.be](http://www.awsr.be)

